



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

Projet de productivité et de résilience des moyens de subsistance ruraux

TERMES DE REFERENCE RELATIFS A L'ETABLISSEMENT DE LA SITUATION DE REFERENCE DU PROJET

1. CONTEXTE

Face au niveau de pauvreté grandissante de la population de Madagascar et dans le cadre de l'objectif d'autosuffisance alimentaire, de croissance et de résilience du secteur rural, le Gouvernement de Madagascar, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, conçoit actuellement un projet visant à accroître la productivité et la résilience des moyens de subsistances ruraux et des systèmes alimentaires dans deux Régions productrices de riz de Madagascar, la Région Alaotra Mangoro et la Région Sofia.

Placé sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et avec l'appui financier de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD), la mise en œuvre effective de ce projet est prévue à partir du mois de juillet 2023 pour une durée prévisionnelle de 5ans, de 2023 à 2028. Le projet interviendra, d'une part, dans 20 Périmètre Irrigués (PI), dont 11 PI dans la Région Sofia et 09 PI dans la Région Alaotra Mangoro pour un total de 30000 ha et, d'autre part, au niveau des bassins versants correspondants où des schémas d'aménagement locaux seront développés pour orienter les activités à mettre en œuvre.

Avant la mise en œuvre effective de ce projet, l'établissement de situation de référence est primordial et fait partie des activités prévues dans sa phase préparatoire en vue de collecter des données et informations sur la situation à laquelle le projet envisage d'apporter des changements, de fixer des points de référence indispensables à l'évaluation des changements et impacts souhaités pendant la mise en œuvre et après les interventions.

C'est dans cette perspective que le projet compte recruter un cabinet d'étude ayant les expertises et compétences nécessaires pour l'établissement de la situation de référence de ses zones d'interventions incluant ses bénéficiaires potentiels

2. LE PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCES EN MILIEU RURAL

a. Objectif de développement du projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'augmenter la productivité et renforcer la résilience des moyens de subsistance ruraux dans les zones ciblées de Madagascar.

b. Composantes et sous-composantes du Projet

Le projet est structuré autour de 5 composantes : (i) Promouvoir la restauration et la gestion pilotées par la communauté des bassins-versants dans les zones ciblées (ii) Renforcer et gérer durablement les infrastructures et les services d'irrigation ; (iii) Renforcer la résilience des moyens de subsistance et les chaînes de valeur ; (iv) Gestion et suivi-évaluation ; et (v) Intervention d'urgence.

Tableau 1 : Composantes et sous-composantes du projet

Composantes/Sous-composantes
1. Promouvoir la restauration et la gestion pilotées par la communauté des bassins-versants dans les zones ciblées
1.1 <i>Elaboration des plans de développement locaux</i>
1.2 <i>Reboisement et lutte contre l'érosion dans les bassins versants</i>
1.3 <i>Promotion des pratiques agroécologiques</i>
2. Renforcer et gérer durablement les infrastructures et les services d'irrigation
2.1 <i>Réhabilitation des infrastructures hydroagricoles</i>
2.2 <i>Gestion, entretien et préservation des infrastructures hydroagricoles</i>
3. Renforcer la résilience des moyens de subsistance et les chaînes de valeur
3.1 <i>Promotion des technologies, pratiques et interventions agricoles climato-intelligentes et sensibles à la nutrition</i>
3.2 <i>Renforcement des chaînes de valeur à travers des subventions de contrepartie</i>
3.3 <i>Aménagement d'infrastructures routières résilientes au changement climatique en milieu rural</i>
4. Gestion et suivi-évaluation
5. Intervention d'urgence

i. Composante 1 : Promotion de la restauration et de la gestion communautaire des bassins versants dans les zones ciblées

Cette composante vise à assurer le développement durable des bassins versants tout en luttant contre l'érosion et en restaurant les services écologiques qui préservent et appuient la durabilité des investissements agricoles. Des Schémas Locaux d'Aménagement seront élaborés pour assurer une complémentarité effective des interventions productives et protectrices au niveau des différents toposéquences et terroirs dans les zones du projet. Les investissements dans le bassin versant favoriseront, d'une part, la promotion des techniques agroécologiques au niveau des zones de culture et d'élevage et, d'autre part, viseront à protéger les versants dégradés, en particulier, les zones d'érosion, en augmentant la couverture végétale, notamment à l'aide d'espèces ligneuses. Des pare-feux agricoles seront également installés pour protéger les plantations et réduire au minimum les risques d'érosion. Les interventions contribueront positivement au fonctionnement des services écosystémiques. De plus, les outils de financement des activités productives au niveau de la Sous-composante 3.1, notamment les Bons et les Subventions de contrepartie, seront également appliqués aux activités menées au niveau des bassins versants afin de favoriser la réalisation d'avantages économiques conformément aux approches des chaînes de valeur.

ii. Composante 2 : Gestion durable des infrastructures et des services d'irrigation

Cette composante mettra l'accent sur la durabilité/pérennité à long terme des infrastructures et des services d'irrigation, en réhabilitant les infrastructures dégradées et en mettant en place des structures de Gestion, entretien, préservation et police (GEPP) des réseaux hydroagricoles. Les textes applicables à la GEPP reposent sur la Loi 2014-042 et son décret d'application, qui distinguent les différents types

de systèmes d'irrigation. Certains grands ouvrages (barrages réservoirs, remblais, etc.) ne sont pas transférables aux Associations d'usagers de l'eau (AUE) pour des raisons de sécurité ; ce sont des ouvrages dits stratégiques. La loi distingue les *systèmes partenaires*, qui comprennent à la fois les ouvrages stratégiques et les ouvrages transférés aux AUE et aux Fédérations, et les *systèmes autonomes* où tous les ouvrages sont transférés aux AUE. Elle prévoit également la mise en place d'un organe de gestion au niveau régional qui est une structure élargie de mise en œuvre du contrat-plan qui répartit les responsabilités de l'Etat, des AUE et des Fédérations dans la GEPP des *systèmes partenaires*. La majeure partie des coûts d'entretien des structures stratégiques doit être prise en charge par l'Etat (central et Région) étant donné que l'investissement est par nature un bien public avec une participation minimale des Fédérations. Tout l'entretien des ouvrages transférés doit être pris en charge par les Fédérations et Associations d'Usagers. La loi prévoit la création d'un fonds spécial qui assurera la part de l'Etat dans le financement des opérations de GEPP des ouvrages stratégiques des *systèmes partenaires*. Ce fonds est appelé FRERHA (Fonds de réhabilitation et d'entretien du réseau hydro-agricole).

iii. Composante 3 : Renforcer la résilience des moyens de subsistance et les chaînes de valeur

Afin d'atténuer les risques climatiques et de catalyser l'adaptation nécessaire des systèmes alimentaires, la Composante 3 financera des investissements climato-intelligents et favorisera la diversification des systèmes alimentaires, des revenus et des régimes alimentaires pour que les communautés et les moyens de subsistance deviennent plus productifs, résilients et sains.

Cette composante inclut les interventions du projet sur l'e-voucher et le matching grant ainsi que la réhabilitation des pistes

iv. Composante 4 : Gestion de Projet et suivi-évaluation

Cette composante soutiendra tous les aspects de la gestion de projet : suivi-évaluation, gestion de connaissances, communications, conformité aux exigences fiduciaires, d'approvisionnement, environnementales et sociales et frais de personnel.

v. Composante 5 : Intervention d'urgence

Ce volet fournira une intervention immédiate en cas de crise ou d'urgence admissible, au besoin. À la suite d'une crise ou d'une situation d'urgence éligible, l'emprunteur peut demander à la Banque de réaffecter les fonds du projet pour soutenir l'intervention d'urgence et la reconstruction.

c. Cadre de résultats du projet

Pour mesurer l'efficacité du projet, une série d'indicateurs a été définie. La nature des indicateurs présentés confirme que :

1. la collecte de certaines valeurs de référence est obligatoire (*code A dans la colonne observations du tableau*) ;
2. pour certaines la connaissance des valeurs de base relève tout simplement de la connaissance des zones au début des interventions du projet (*code B dans la colonne observations du tableau*), et ;
3. certains n'ont pas besoin de valeur de référence, à titre indicatif, le nombre de bénéficiaires directs du projet (*code C dans la colonne observations du tableau*).

Le tableau suivant détaille ces indicateurs ainsi que leur typologie :

Tableau 2 : Cadre de résultat du projet

a. Indicateurs de l'objectif de développement du projet

Nom de l'indicateur	Unité	Cible finale	Observations
Objectifs de développement du projet			
Productivité et résilience accrues			
Augmentation de la production de riz dans les zones d'intervention du projet	%	30	A
Agriculteurs adoptant des technologies, innovations et pratiques climato-intelligentes/agroécologiques	Agriculteur	35 000	B
Amélioration de l'accès au marché			
Augmentation du volume des excédents commercialisés des cultures cibles dans les zones appuyées par le projet	%	25	A
Amélioration de la gestion du paysage			
Superficie sous pratiques de gestion durable du paysage	Ha	61 000	B
Bénéficiaires directs du projet			
Bénéficiaires directs du projet	Ménage	150 000	C

b. Atteinte des indicateurs des résultats intermédiaires

Nom de l'indicateur	Unité	Cible finale	2023
Composante 1 : Promouvoir la restauration et la gestion communautaires des bassins versants dans les zones cibles			
Nombre de programmes locaux d'aménagement du territoire élaborés et mis en œuvre	Schéma d'aménagement local (SAL)	30	B
Superficie du bassin versant protégé (y compris reboisement, agroforesterie, agroécologie, Lavaka stabilisé)	Ha	30 000	B
Nombre de certificats fonciers délivrés avec le soutien des activités du projet dans les zones cibles	Certificat foncier	7 000	B
Composante 2 : Intensification et gestion durables des infrastructures et des services d'irrigation			
Superficie dotée de services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés	Ha	31 000	B
Taux de recouvrement des redevances des systèmes d'irrigation gérés par les associations d'usagers de l'eau	%	80	A

Nom de l'indicateur	Unité	Cible finale	2023
Pourcentage de femmes membres des AUE ou des groupements de producteurs occupant des postes de direction/prise de décision	%	30	A
Budget annuel pour l'entretien des ouvrages stratégiques par le gouvernement dans les zones cibles (USD/an)	Dollar US	250 000	C
Composante 3 : Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des chaînes de valeur			
Nombre d'associations ou groupements de producteurs structurés ou redynamisés par le Projet	OP	500	B
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de bons	Agriculteur	165 000	B
Nombre de bénéficiaires de subventions de contrepartie	Agriculteur	10 000	B
Superficie irriguée via des systèmes de micro-irrigation livrés via le projet	Ha	1 000	B
Infrastructures de commercialisation construites ou réhabilitées	Infrastructure	20	C
Routes de desserte réhabilitées par le projet	Km	150	C
Augmentation du score de diversité alimentaire des ménages (HDDS)	%	20	A
Composante 4 : Gestion de projet et suivi et évaluation			
Griefs enregistrés liés à la livraison des avantages du projet résolus de manière satisfaisante atteignant 100 pour cent au cours de l'année 4	%	100	C
Nombre d'actions de suivi participatif traitées à la satisfaction des bénéficiaires du projet	Action de suivi	10	C

3. DISPOSITION INSTITUTIONNELLE DE MISE EN OEUVRE

Le projet est placé sous-tutelle du ministère de l'agriculture et de l'élevage (MinAE). La composante 1 du projet sera pilotée conjointement par le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) et le ministère de l'agriculture et de l'élevage (MinAE). La structure de coordination et de gestion du projet sera structurée autour d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau national et de deux Unités Régionales de Gestion du Projet (URGP) à Alaotra Mangoro et SOFIA, qui seront idéalement hébergées au sein des directions régionales en charge de l'agriculture et de l'élevage (DRAE) pour optimiser la maîtrise d'ouvrage, la coordination et la mise en œuvre des activités.

Le Comité de pilotage du projet assurera l'orientation stratégique et la supervision pendant la mise en œuvre du projet. Il sera présidé par le Secrétaire Général du MinAE. Les membres du Comité seront choisis lors de la phase préparatoire. Au niveau régional, deux Comités Régionaux de Pilotage (CRP) seront mis en place, chacun d'eux sera présidé par le Gouverneur de Région et assurera la cohérence des activités du projet avec les politiques et la planification de développement régional et suivra l'avancement du projet.

L'UGP sera composée de personnel issu du MinAE mais pourra être renforcée par des consultants en fonction de la capacité et de la disponibilité du personnel du MinAE pour chacun des postes requis.

4. LES BENEFICIAIRES DU PROJET

Les bénéficiaires sont de deux types :

- Les bénéficiaires directs du projet sont les agriculteurs (avec une attention particulière pour les femmes et les jeunes), les ménages et les communautés qui bénéficieront d'une meilleure production alimentaire et d'un rendement plus élevé, d'un meilleur accès aux intrants productifs et d'une gestion plus durable des ressources naturelles dont dépendent leurs moyens de subsistance. Le projet vise à ce qu'au moins 30 % de ses bénéficiaires directs soient des femmes. Ces bénéficiaires directs seront constitués par :
 - o les membres des AUE des périmètres irrigués sélectionnés par le projet ;
 - o les autres formes d'organisations paysannes (associations, groupements, coopératives, etc.) ;
 - o les producteurs ruraux qui bénéficieront des appuis du projet au niveau des bassins versants et des périmètres irrigués sélectionnés que ce soit en bonne ou à mauvaise maîtrise d'eau;
 - o Les producteurs ruraux en dehors des périmètres irrigués sélectionnés et qui bénéficieront des appuis du projet sur l'agri finance (E-voucher et Matching Grants...) tout en notant que le projet n'intervient pas uniquement sur la filière riz mais aussi sur d'autres spéculations identifiées et validées conjointement avec les acteurs régionaux (cf. annexe 1 la liste, à titre indicatif, des spéculations identifiées).
- Le projet appuiera également les institutions chargées de la production de semences, les institutions de recherche et les services techniques chargés de fournir des services et des intrants spécifiques aux ménages ruraux via, à titre indicatif, le renforcement de leur capacité et la dotation d'équipements à ces entités. Le personnel des ministères sectoriels au niveau national et local bénéficiera également du renforcement des capacités, de même que les prestataires de services (pour les études et les travaux publics). Beaucoup d'autres bénéficieront indirectement des réductions d'émissions de GES, des améliorations des services hydrologiques et de la protection des habitats et de la biodiversité.
- Le projet vise également à atteindre un grand nombre d'autres bénéficiaires qui bénéficieront indirectement du reboisement et de la restauration des paysages dégradés, de l'amélioration des services écosystémiques et de la réhabilitation des infrastructures routières rurales.

5. ZONES D'INTERVENTION

Le projet interviendra dans les régions Alaotra Mangoro et SOFIA qui révèlent stratégiques pour la production alimentaire nationale et ayant un fort potentiel de croissance agricole faiblement exploité et bénéficiant toutes deux d'importants investissements d'amélioration des routes, notamment la RN44 et la RN31.

Les deux tableaux suivants listent les périmètres irrigués qui feront l'objet des réhabilitations.

Tableau 3 : Liste des PI dans la Région SOFIA

N°	Nom PI	District	Commune	Superficie (ha)
01	Andengondroy B2	Antsohihy	Anahidrano	192
02	Andengondroy B3	Antsohihy	Anahidrano	262
03	Ambalatsiraka	Bealanana	Antsamaka	866
04	Ambahivahy	Bealanana	Ambararata Be	1 026
05	Sahatsara	Bealanana	Ambodiampana	110
06	Beanantsindra	Bealanana	Ambatosia	126
07	Ampombomanangy I et II	Mampikony	Bekoratsaka	1 100
08	Marofotra	Befandriana	Tsiamalao	228
09	Tsarajomoka	Mandritsara	Tsarajomoka	550
10	Marolampy	Befandriana	Ambodimotso Sud	220
11	Maroboaly	Port Bergé	Andranomeva	560
12	Andilandalina	Bealanana	Ambodiampana	406
13	Ambatobe	Mampikony	Mampikony II	285
14	Antsirabe Centre	Mandritsara	Antsirabe Centre	250

Tableau 4 : Liste des PI dans la Région Alaotra Mangoro

Nom du périmètre	District	Communes	Superficie (ha)
Ampandrianakanga	Moramanga	CR Amboasary	339
Ampasipotsy	Moramanga	CR Ampasimpotsy Gara	239
Bembary	Moramanga	CR Bembary	283
Andranongorona	Ambatondrazaka	CR Ambohidava	810
Imamba	Amparafaravola	CR Ambohimandroso	837
Sahamamy	Amparafaravola	CR Sahamamy	592
Sahamaloto	Amparafaravola	CR Ambohitrarivo, Andranobe Anororo, Ambohijanahary	6895
Ivakaka	Amparafaravola	CR Amparafaravola	2163
Anony	Amparafaravola	CR Tanambe, Beanana, Vohitsara, Ambodimanga, Ambohijanahary	14420

Les cartes suivantes décrivent de manière sommaire les périmètres irrigués ciblés mais il importe au prestataire, lors de la prestation, de confirmer ou de réviser ces informations.

6. OBJECTIFS DE L'ETUDE DE REFERENCE

D'une manière générale, l'objectif est d'établir la situation de référence qui permettra de mesurer les progrès et résultats enregistrés par le projet au cours du temps. Elle doit fournir une analyse détaillée de la situation avant-projet, en particulier les contraintes sur lesquelles le projet a pour objectif d'intervenir et établir un benchmark pour les indicateurs du cadre de résultats du projet et des indicateurs additionnels. Il s'agit d'un aperçu ou d'instantané des indicateurs du projet à l'instant t_0 . Elle doit permettre d'évaluer à la fin du projet si les objectifs en termes de résultats ont été atteints et les dynamiques ou raisons sous-jacentes (variables explicatives).

Spécifiquement, la prestation vise à :

- Etablir les fiches descriptives et situation de référence détaillée des différents indicateurs du cadre de résultats du projet dans les régions ciblées ;
- Collecter des données statistiques et informations générales permettant de bien caractériser les zones et sous-zones d'intervention ainsi que les bénéficiaires pour servir d'instruments d'orientation dans les futures activités du projet ;
- Fournir des recommandations opérationnelles qui permettront d'améliorer le plan de suivi évaluation du projet et l'atteinte des cibles du projet.

7. PRINCIPALES TACHES

Spécifiquement, les tâches suivantes sont données, à titre indicatif, dans la réalisation de cette mission.

a. Fiches descriptives et situation de référence détaillée des indicateurs

i. Fiches descriptives des indicateurs

L'objectif de l'établissement de fiches descriptives des indicateurs est de fournir aux utilisateurs toutes les informations adéquates permettant une parfaite compréhension des indicateurs et pour faciliter l'utilisation efficace de ces indicateurs.

La liste des indicateurs de l'objectif de développement du projet et des indicateurs de résultats intermédiaires est donnée dans le cadre de résultats du projet. Pour chaque indicateur, le cabinet sélectionné pour la réalisation de cette mission fournira les informations suivantes, dans la mesure de leur disponibilité :

- Libellé de l'indicateur
- Définition de l'indicateur
- Unité de mesure
- Cibles en fin du projet
- Cibles intermédiaires annuels
- Périodicité de collecte
- Responsable pour la collecte de données
- Source d'informations
- Mode de calcul de l'indicateur
- Facteurs exogènes au projet qui peuvent influencer le non atteint des indicateurs

ii. Situation de référence détaillée des indicateurs

L'élaboration de la situation de référence concerne principalement le renseignement des valeurs de base des indicateurs selon leur catégorisation dans le tableau 2 ci-dessus. De plus, l'étude doit collecter

aussi la valeur de base de certains indicateurs d'effets et impacts qui pourraient être attribués au projet. La liste de ces indicateurs fera l'objet d'échange avec l'équipe du projet et du consultant.

En effet, la situation de référence servira de base d'analyse lorsque l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale seront effectuées. Les effets et impacts seront évalués à travers :

- (i) Les **indicateurs du cadre des résultats** du projet ;
- (ii) Des **indicateurs additionnels sur les conditions de vie et caractéristiques socio-économiques** des populations cibles du Projet à identifier et valider avec l'équipe du projet.

Les indicateurs de produits (outputs) seront également inclus dans le rapport de l'enquête de référence.

b. Collecte de données statistiques et informations générales

Des données statistiques et informations générales permettant de bien caractériser les zones et sous-zones d'intervention ainsi que les bénéficiaires du projet sont indispensables pour servir d'instruments d'orientation dans les futures activités du projet. Il s'agit de :

- Etablir les caractéristiques socioéconomiques des ménages bénéficiaires ciblés par le projet (âge et genre du chef de ménage, niveau d'étude, activités économiques principales, taille du ménage, mode de faire valoir des parcelles de cultures, le revenu des ménages, ...);
- Fournir des données statistiques sur les filières ciblées par le projet (superficie, rendement, production, excédent de production commercialisée, etc.). Une liste des filières proposées par les DRAE concernées est donnée en annexe.
- Faire un inventaire et état des lieux des pratiques agricoles climato-intelligente dans les zones d'intervention du projet ;
- Faire une typologie de l'exploitation en fonction de la situation foncière ;
- Déterminer le degré de pratique de la micro-irrigation dans les zones d'intervention ;
- Faire un état des lieux (Inventorier et collecter) des outils de planification disponibles au niveau des zones d'intervention du projet, à toutes les échelles administratives ;
- Apprécier au niveau des personnels clés le niveau de mise en œuvre de ces outils de planification et en tirer des leçons ;
- Fournir d'autres données et informations générales qui pourraient intéresser le projet dans ses zones d'intervention.

NB : Toutes les données devront être désagrégées par genre.

c. Recommandations opérationnelles qui permettront d'améliorer le plan de suivi évaluation du projet et l'atteinte des cibles du projet

Sur la base des informations et données collectées sur terrain et après analyse des facteurs exogènes qui pourraient influencer le degré d'atteinte des objectifs du projet, le cabinet d'étude proposera des recommandations opérationnelles pour améliorer le plan de suivi-évaluation, le progrès et la performance du projet au cours de sa phase de mise en œuvre.

Parmi ces recommandations figureront, à titre indicatif, la proposition de répartition annuelle des indicateurs du cadre de résultat ainsi que la proposition d'un mécanisme simple pour la collecte des données périodiques afin de mesurer les indicateurs.

8. METHODOLOGIE

Le cabinet d'étude proposera une méthodologie d'intervention qui devra combiner une collecte de données quantitatives et qualitatives. Elle comprendra entre autres la méthode d'échantillonnage, les outils de collecte, de traitement et d'analyse des données, le planning d'intervention, etc.

L'utilisation de données secondaires peut être acceptable dans la mesure où des informations suffisamment fiables et à jour sont disponibles. Les données primaires à collecter pourront concerner plusieurs des groupes ciblés par le projet.

Les procédures d'échantillonnage devraient assurer la représentativité des échantillons. Une marge d'erreur de 3% et un intervalle de confiance de 95% pour l'enquête ménage sera respectée. Le dispositif de collecte de données devrait assurer l'obtention de données fiables : test de questionnaire, guide d'interview, formation des enquêteurs, contrôle et supervision des travaux de collecte.

Les enquêtes se feront par la méthode digitale de collecte de données moyennant des outils appropriés, de préférence tablettes. Le projet recommande l'utilisation de la plateforme *kobotoolbox* et l'application Android y afférent pour la collecte et gestion digitalisée des données d'enquête.

La saisie et le traitement des données se feront sur support informatique. Le logiciel utilisé devra permettre une exportation des bases de données dans un format compatible avec les logiciels bureautiques courants : EXCEL

Les informations consolidées seront reportées sur une carte interactive qui sera mise à jour régulièrement au fur et à mesure de la collecte des informations lors des missions de suivi.

9. DUREE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est estimée à 120 jours calendaires.

10. LIVRABLES ATTENDUS

Le calendrier des livrables sera comme suit :

Tableau 5 : Calendrier des livrables

Livrables	Contenu	Echéance
L0 : Rapport de démarrage	<ul style="list-style-type: none">- stratégie d'intervention,- détail de la méthodologie d'échantillonnage,- questionnaires- planning d'intervention,- personnel affecté à la mission,	7 jours après signature de contrat
L1 : Rapport intermédiaire	<ul style="list-style-type: none">- Fiches descriptives et situation de référence détaillée des différents indicateurs du cadre de résultats du projet,- Données statistiques et informations générales permettant de bien caractériser les zones et sous-zones d'intervention ainsi que les bénéficiaires pour servir d'instruments d'orientation dans les futures activités du projet ;	90 jours après signature de contrat
L2 : Rapport provisoire	Rapport provisoire intégrant les commentaires et observations de L1	100 jours après signature de contrat

Livrables	Contenu	Echéance
L3 : Rapport définitif	Rapport définitif intégrant les différents commentaires et observation de L2 et L3, bases de données d'enquête sous format Excel, Shape files et données SPSS	120 jours après signature de contrat

11. COMPETENCES ET QUALIFICATION REQUISES

La prestation sera confiée à un cabinet répondant aux profils suivants :

- Ayant au moins cinq (05) missions réussies dans la conduite d'évaluation de projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Ayant au moins cinq (05) missions réussies dans la conduite des enquêtes rurales ;
- L'expérience en élaboration de situation de référence de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux et l'expérience en conduite d'enquête digitalisée seraient un atout.

Le cabinet présentera une équipe qui sera composée de :

- Un(e) chef de mission
- Un(e) ingénieur agronome
- Un(e) spécialiste en enquête et analyse de données
- Un(e) spécialiste en système d'informations géographiques (SIG)

L'équipe du cabinet d'étude sera appuyée par des enquêteurs. Les membres de l'équipe devront avoir les compétences et qualifications ci-après :

Chef de mission,

- Avoir un diplôme universitaire de niveau Bac+5, dans une discipline pertinente et directement liée au projet (Agronomie, économie, agroéconomie, socio-économie...) et maîtrisant le domaine de la statistique ;
- avoir une expérience professionnelle de 10 ans minimum dans le domaine des études et enquêtes socio-économiques ou agro-économiques à Madagascar ;
- Avoir des connaissances et expériences démontrées en évaluation de projet, programme, politique, cadre stratégique, au moins 5 missions d'évaluation ;
- avoir d'excellentes capacités d'organisation et de communication écrite.
- Avoir une connaissance du contexte socio-économico-culturel des Régions Alaotra Mangoro et Sofia.

Ingénieur Agronome

- Avoir un diplôme universitaire, de niveau Bac+5 en Agronomie ou équivalent
- avoir une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le domaine des études et enquêtes socio-économiques ou agro-économiques à Madagascar,
- Avoir au moins 3 années d'expériences dans la pratique de l'agriculture climato-intelligente ;
- avoir d'excellentes capacités d'organisation et de communication écrite.
- Avoir une connaissance du contexte socio-économico-culturel des Régions Alaotra Mangoro et Sofia.

Un(e) Spécialiste en enquête et analyse de données

- Avoir au minimum un diplôme de master en gestion, management, économie, statistique ou diplôme équivalent,
- avoir une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le domaine de la conception d'enquête, de collecte, de traitement et d'analyse de données;
- avoir des compétences en informatique et maîtrise des logiciels de gestion de base de données ;

Spécialiste en système d'informations géographiques (SIG)

- Avoir un diplôme universitaire de niveau Bac +5
- Une excellente maîtrise des outils de cartographie
- Des compétences en infographie seraient fortement appréciées.
- Avoir des connaissances et expériences en matière de production de cartes interactives serait fortement appréciés.

Annexe 1 : Priorisation des filières

- Alaotra Mangoro

DISTRICT	PRIORISATION					
	1	2	3	4	5	6
AMBATONDRAZAKA	Riz irrigué	Cultures maraichères	Volaille	Maïs	Haricot	Arachide
AMPARAFARAVOLA	Riz irrigué	Maïs	Volaille	Haricot	Arachide	Cultures maraichères
MORAMANGA	Riz irrigué	Maïs	Volaille	Haricot	Cultures maraichères	Bovin laitier

- Sofia

DISTRICT	PRIORISATION					
	1	2	3	4	5	6
Mampikony	Riz irrigué	Maïs	Black eyes	Cultures maraichères dont oignon	Petits ruminants	Apiculture
Port-Bergé						
Analalava						
Antsohihy						Aviculture
Befandriana	Riz irrigué	Arachide	Maïs	Aviculture	Cultures maraichères	Petits ruminants
Bealanana						
Mandritsara						